



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2026

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2026-02-01-Délibérations



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

SOMMAIRE

2026

Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

- Séance du Mercredi 4 février 2026

ORDRE DU JOUR

Séance du Bureau du Conseil d'Administration du mercredi 4 février 2026 à 17H30 au SDIS

DELIBERATIONS :

N° BCA04022026-1 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS À GRESY-SUR-AIX N°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 ET 23/27A22

N° BCA04022026-2 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS À SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M9, 24/15M12 ET 24/15M15

N° BCA04022026-3 – SORTIES D'ACTIFS : VEHICULES ET MATERIELS

N° BCA04022026-4 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES 2 SAVOIES (PERMIS C)



*Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie*

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

2026

DELIBERATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du Mercredi 4 février 2026



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 février 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° BCA04022026-1

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS À GRESY-SUR-AIX N°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 ET 23/27A22

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 février à 17H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES	
Nombre de membres en exercice : 5	Pour : 5
Nombre de membres présents : 5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 5	Abstention : 0

N°BCA04022026-1– AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AIX LES BAINS À GRESY-SUR-AIX N°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 ET 23/27A22

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA29032023-4 en date du 29 mars 2023 autorisant le lancement d'une consultation d'appel d'offres restreint pour les marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA15112023-2 en date du 15 novembre 2023 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération n°BCA18092024-3 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A3, 23/27A4, 23/27A11, 23/27A19, 23/27A20 et 23/27A21 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-1 en date du 12 février 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°24/05M2 et 23/27A4 ;

Vu la délibération n°BCA04062025-3 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A4, 24/05M6/7, 24/05M8, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A13, 23/27A14, 23/27A17, 23/27A18, 23/27A19 et 23/27A20 ;

Vu la délibération n°BCA24092025-1 en date du 24 septembre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A1, 23/27A4, 23/27A5, 23/27A12 et 23/27A15 ;

Vu la délibération n°BCA15102025-1 en date du 15 octobre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A9, 23/27A10, 23/27A11, 23/27A17, 23/27A19, 23/27A20, 23/27A21 et 23/27A22 ;

Vu la délibération n°BCA10122025-1 en date du 10 décembre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A11, 23/27A12, 23/27A15, 23/27A16, 23/27A19 et 23/27A21 ;

Vu la délibération n°BCA14012026-1 en date du 14 janvier 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la construction du CSP d'Aix-les-Bains, n°23/27A4, 24/05M8, 23/27A11, 23/27A17 et 23/27A19 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2124-2 2° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22 ;

Vu l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres du SDIS 73, le 4 février 2026, sur les propositions d'avenants aux marchés n°23/27A12 et 23/27A19, dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Présentation :

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La présentation détaillée des avenants est la suivante :

Marché 24/05M8 lot n°8 « Bardage »

Titulaire : **IRMAK**

Montant du marché initial : **465 000,00 € HT** soit **558 000,00 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **456 698,90 € HT** soit **548 038,68 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **+ 4 800,00 € HT** soit **+ 5 760,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 0,75 %**

Nouveau montant du marché : **461 498,90 € HT** soit **553 798,68 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de bardage en panneau aluminium RAL blanc 9010 sur les relevés d'acrotères béton entre les parties bâtiments et remise (surface d'environ 25 m²). Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 4 800,00 € HT soit **5 760,00 € TTC.**

Marché 23/27A11 lot n°11 « Cloisons – Doublages – Faux plafonds »

Titulaire : **ALBERT ET RATTIN**

Montant du marché initial : **322 675,00 € HT** soit **387 210,00 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **309 202,78 € HT** soit **371 043,34 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **312 964,52 € HT**, soit **375 557,42 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **309 634,52 € HT**, soit **371 561,42 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°4 : **322 945,96 € HT**, soit **387 535,15 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°5 : **324 799,97 € HT**, soit **389 759,96 € TTC**

Montant de l'avenant n°6 présenté : **+ 1 711,10 € HT**, soit **+ 2 053,32 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 1,19 %**

Nouveau montant du marché : **326 511,07 € HT**, soit **391 813,28 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'un faux-plafond dans le local désinfection VSAV (surface de 17,85 m²). Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 464,10 € HT soit **556,92 € TTC.**

- La suppression de la réalisation du doublage de la zone vestiaires de l'aire de lavage en placo à l'identique de l'intérieur des bâtiments et non en ITE prévu au lot Façade. Prestation déjà réalisée dans le marché initial.

Moins-value de 2 225,00 € HT soit **2 670,00 € TTC.**

- La modification des habillages périphériques des parois alimentaires (surface supplémentaire de 62 m² en partie haute). Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 3 472,00 € HT soit **4 166,40 € TTC.**

Marché 23/27A12 lot n°12 « Menuiseries intérieures bois »

Titulaire : **CARRE MENUISERIE**

Montant du marché initial : **179 681,00 € HT** soit **215 617,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **185 012,00 € HT**, soit **222 014,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **200 071,60 € HT**, soit **240 085,92 € TTC**

Montant de l'avenant n°3 présenté : **+ 1 296,00 € HT**, soit **+ 1 555,20 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 12,07 %**

Nouveau montant du marché : **201 367,60 € HT**, soit **241 641,12 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une trappe 60x60 cm dans le vestiaire « montagne » afin d'accéder au siphon anti-odeur. Imprévu de chantier.

Plus-value de 169,00 € HT soit **202,80 € TTC**.

- L'ajout de tablettes stratifiées et d'un meuble de rangement dans le local standard. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 1 127,00 € HT soit **1 352,40 € TTC**.

Marché 23/27A14 lot n°14 « Carrelage - Faïence »

Titulaire : **CONCEPTION REALISATION CARRELAGES (CRC)**

Montant du marché initial : **130 883,20 € HT** soit **157 059,84 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **128 063,25 € HT** soit **153 675,90 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **- 6 761,91 € HT** soit **- 8 114,29 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **- 7,32 %**

Nouveau montant du marché : **121 301,34 € HT** soit **145 561,61 € TTC**

Modifications :

- La suppression du carrelage collé 45x45 sur la terrasse de l'aile B au rez-de-chaussée ainsi que dans les locaux vestiaires de la remise. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.

Moins-value de 7 061,91 € HT soit **8 474,29 € TTC**.

- L'ajout de carreaux de faïence 20x20 dans le local lave-bottes situé dans la remise. Demande faite par la maîtrise d'œuvre.

Plus-value de 300,00 € HT soit **360,00 € TTC**.

Marché 23/27A19 lot n°19 « Electricité / Courants faibles / Panneaux photovoltaïques »

Titulaire : **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**

Montant du marché initial : **585 932,00 € HT** soit **703 118,40 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **581 803,29 € HT** soit **698 163,95 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **611 278,13 € HT**, soit **733 533,76 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **612 339,69 € HT**, soit **734 807,63 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°4 : **618 506,47 € HT**, soit **742 207,77 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°5 : **633 623,76 € HT**, soit **760 348,51 € TTC**

Montant de l'avenant n°6 présenté : **+ 5 423,86 € HT**, soit **+ 6 508,63 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **+ 9,07 %**

Nouveau montant du marché : **639 047,62 € HT**, soit **766 857,14 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de prises secourues avec reprise du câblage et de prises RJ45 dans le standard et les pièces contiguës, de prises de courant et RJ45 pour le poste de travail VSAV, de deux enrouleurs automatiques supplémentaires pour recharge des véhicules dans la remise et le déplacement de deux enrouleurs de recharge de véhicule. Demande de la maîtrise d'ouvrage.

Plus-value de 5 423,86 € HT soit 6 508,63 € TTC.

Marché 23/27A22 lot n°22 « Espaces verts / Clôture / Portail »

Titulaire : **GONTHIER ESPACES VERTS**

Montant du marché initial : **119 751,00 € HT** soit **143 701,20 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **105 081,00 € HT**, soit **126 097,20 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : **+ 5 709,00 € HT**, soit **+ 6 850,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : **-7,48 %**

Nouveau montant du marché : **110 790,00 € HT**, soit **132 948,00 € TTC**

Modifications :

- L'ajout d'une boîte aux lettres à l'entrée. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 250,00 € HT soit 300,00 € TTC.
- L'ajout de six arceaux à vélo. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 380,00 € HT soit 1 656,00 € TTC.
- L'ajout d'un potelet accès piéton. Demande de la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 915,00 € HT soit 1 098,00 € TTC.
- L'ajout d'une clôture type piquet bois avec 2 rangs de câble. Demande de la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 2 000,00 € HT soit 2 400,00 € TTC.
- L'ajout d'une bande stérile le long de l'aile C face Nord. Demande de la maîtrise d'œuvre.
Plus-value de 1 164,00 € HT soit 1 396,80 € TTC.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de 14 613,66 € TTC, soit une augmentation de + 0,16 % par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris ceux présentés) représente une augmentation de + 4,52 % de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CIS d'Aix-les-Bains.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22.

**

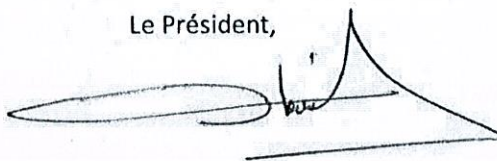
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction du CIS d'Aix-les-Bains.
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/05M8, 23/27A11, 23/27A12, 23/27A14, 23/27A19 et 23/27A22.

Le Président,



André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° BCA04022026-2

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS À SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M9, 24/15M12 ET 24/15M15

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 février à 17H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

N°BCA04022026-2– AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENTS DES EXTERIEURS DE L'ETAT-MAJOR DU SDIS À SAINT ALBAN LEYSSE N°24/15M9, 24/15M12 ET 24/15M15

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Vu la délibération n°CA12022025-6 du conseil d'administration (CA) du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) en date du 12 février 2025 portant délégation de compétence du Conseil d'Administration au Président et au Bureau du Conseil d'Administration (BCA) notamment pour les décisions relatives à la commande publique ;

Vu la délibération n°BCA18092024-5 en date du 18 septembre 2024 autorisant la signature des marchés de travaux relatifs à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;

Vu la délibération n°BCA11122024-4 en date du 11 décembre 2024 autorisant la signature du lot n°14 du marché de travaux relatif à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73 ;

Vu la délibération n°BCA04062025-2 en date du 4 juin 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M1, 24/15M4 et 24/15M15 ;

Vu la délibération n°BCA24092025-2 en date du 24 septembre 2025 autorisant la signature d'un avenant aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M14 ;

Vu la délibération n°BCA15102025-2 en date du 15 octobre 2025 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M1 et 24/15M2 ;

Vu la délibération n°BCA10122025-2 en date du 10 décembre 2025 autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M15 ;

Vu la délibération n°BCA14012026-2 en date du 14 janvier 2026 autorisant la signature des avenants aux marchés de travaux de construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73, n°24/15M4, 24/15M12 et 24/15M15 ;

Vu la délibération n°BCA12022025-3 en date du 12 février 2025 actualisant les règles des procédures internes d'achats du SDIS 73 ;

Vu l'article R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Vu les articles L.2194-1, R.2194-2 à R.2194-4, R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique ;

Vu les marchés de travaux n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15 ;

Vu l'avis rendu par la Commission MAPA Travaux interne du SDIS 73, le 4 février 2026, sur la proposition d'avenant n°1 au marché n°24/15M12, dont l'augmentation est supérieure à 5 % du montant initial du marché ;

Considérant que, pour que le représentant du pouvoir adjudicateur puisse signer et notifier ces avenants, il est nécessaire qu'ils soient préalablement validés ;

Présentation :

Ces avenants concernent des prestations modificatives en plus et moins-values pour des adaptations techniques demandées par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

La présentation détaillée des avenants est la suivante :

Marché n°24/15M9 lot n°9 « Menuiserie intérieure »

Titulaire : **CARRE MENUISERIE**

Montant du marché initial : **18 875,16 € HT soit 22 650,19 € TTC**

Montant de l'avenant n°1 présenté : - **912,00 € HT soit - 1 094,40 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : - **4,83 %**

Nouveau montant du marché : **17 963,16 € HT soit 21 555,79 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de porte de placard et tablettes pour le matériel de sonorisation du réfectoire. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 488,00 € HT soit 585,60 € TTC.
- La suppression des postes 2.2.1 et 2.2.2 de la DPGF (Façades de gaines techniques palières sans degré CF). Demande faite par la maîtrise d'œuvre.
Moins-value de 1 400,00 € HT soit 1 680,00 € TTC.

Marché n°24/15M12 lot n°12 « Electricité : courants fort et faible »

Titulaire : **INEO RHONE ALPES AUVERGNE**

Montant du marché initial : **111 529,78 € HT soit 133 835,74 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **122 878,66 € HT soit 147 454,40 € TTC**

Montant de l'avenant n°2 présenté : + **7 384,83 € HT soit + 8 861,80 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : + **16,80 %**

Nouveau montant du marché : **130 263,49 € HT soit 156 316,20 € TTC**

Modifications :

- L'ajout de deux bornes IRVE 22kW de marque HAGER installées sur un potelet double bornes, y compris tirage des alimentations CFO et CFA. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 7 384,83 € HT soit 8 861,80 € TTC.

Marché n°24/15M15 lot n°15 « Espaces verts – Clôtures – Portails »

Titulaire : **GONTHIER ESPACES VERTS**

Montant du marché initial : **205 549,11 € HT soit 246 658,93 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°1 : **210 908,11 € HT soit 253 089,73 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°2 : **211 570,11 € HT soit 253 884,13 € TTC**

Montant du marché suite à avenant n°3 : **212 220,11 € HT soit 254 664,13 € TTC**

Montant de l'avenant n°4 présenté : + **1 230,00 € HT soit + 1 476,00 € TTC**

Variation par rapport au marché initial : + **3,84 %**

Nouveau montant du marché : **213 450,11 € HT soit 256 140,13 € TTC**

Modifications :

- La dépose de 82 ml de la clôture mitoyenne à l'arrière du bâtiment D. Demande faite par la maîtrise d'ouvrage.
Plus-value de 1 230,00 € HT soit 1 476,00 € TTC.

Le total des avenants présentés dans ce rapport est de 9 243,40 € TTC, soit une augmentation de + 0,38 % par rapport au montant initial des marchés de travaux de cette opération.

La totalité des avenants (y compris ceux présentés) représente une augmentation de + 2,56 % de l'ensemble des marchés de travaux de l'opération.

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider les avenants aux marchés de travaux n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- l'autoriser à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15.

**

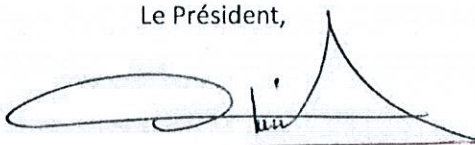
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- valide les avenants aux marchés de travaux n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15, présentés ci-avant, dans le cadre de l'opération de travaux relative à la construction de bâtiments et aménagements des extérieurs de l'Etat-major du SDIS 73.
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ces avenants aux marchés de travaux n°24/15M9, 24/15M12 et 24/15M15.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 4 février 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° BCA04022026-3

OBJET : SORTIES D'ACTIFS : VEHICULES ET MATERIELS

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 février à 17H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES			
Nombre de membres en exercice :	5	Pour :	5
Nombre de membres présents :	5	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention :	0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Christophe GAY

Il est proposé de réformer des véhicules et des matériels selon le tableau ci-dessous :

Marque	Désignation	Immatriculation / N° série	Date de mise en circulation	N° immobilisation	Observation	Destination
HP DesignJet Z5200 PostScript	Traceur	CN3B75K037/CQ113A	19/12/2013	14362	REFORME	VENTE AGORASTORE
RENAULT KANGOO	VL	1221WD73	27/11/2010	11090	REFORME	VENTE AGORASTORE
PEUGEOT 207	VL	BN490CN	06/05/2011	12708	REFORME	VENTE AGORASTORE
RENAULT PREMIUM	FPT TU	256TP73	15/04/2002	2269+5075+10451	REFORME	VENTE AGORASTORE
RENAULT MIDLUM	FPT	4010VP73	19/09/2006	5072+5104+5107	REFORME	VENTE AGORASTORE
RENAULT MIDLUM	FPT	4011VP73	19/09/2006	5071+5105+5106	REFORME	VENTE AGORASTORE
PEUGEOT BOXER	VSAV	BQ818GG	21/06/2011	12737	REFORME	DESTRUCTION
DODGE 6X6	DODGE	369KG73	1945	NC	VL MIS A DISPOSITION DE L'UDSP POUR LE MUSEE	DON A L'UDSP
RENAULT ESTAFETTE	RENAULT	1451QV73	1980	NC	VL MIS A DISPOSITION DE L'UDSP POUR LE MUSEE	DON A L'UDSP

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les réformes présentées,
- valider la destination des biens,
- l'autoriser à signer tous documents utiles à ces exécutions.

**

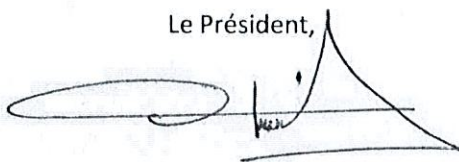
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Christophe GAY, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

- approuve les réformes présentées,
- valide la destination des biens,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer tous documents utiles à ces exécutions.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'POINTET'.

André POINTET



**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie**

**Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Laysse, le 4 février 2026

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE**

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2026

DELIBERATION N° BCA04022026-4

OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES 2 SAVOIES (PERMIS C)

L'An Deux-Mille-Vingt-Six, le 4 février à 17H00, les membres du Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 23 janvier deux-mille-vingt-six, se sont réunis en séance au Service Départemental d'Incendie et de Secours à St-Alban-Laysse, sous la présidence de Monsieur André POINTET, Président du Conseil d'Administration.

Le quorum de l'assemblée était atteint avec 5 membres présents.

ETAIENT PRESENTS
M. André POINTET, Président du Conseil d'Administration
Mme Corine WOLFF, 1ère Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MARGUERON, 2 ^{ème} Vice-Président du Conseil d'Administration
Mme Karine DEBOUCHET-REVOL, 3 ^{ème} Vice-Présidente du Conseil d'Administration
M. Jean-Pierre GUILLAUD, Membre du Bureau du Conseil d'Administration
ASSISTAIENT
Colonel hors classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental
Colonel Rémi POMERET, Directeur Départemental Adjoint
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Soutien
Lieutenant-Colonel Eric PENNE, Chef du Pôle Ressources
Mme Juliette MARTINEAU, Cheffe du Groupement Cabinet de Direction
Mme Marie-Hélène CARRON, Adjointe à la Cheffe du Groupement Cabinet de Direction

VOTES		
Nombre de membres en exercice :	5	Pour : 5
Nombre de membres présents :	5	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	5	Abstention : 0

Rapporteur : Lieutenant-Colonel Eric PENNE

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques et financières relatives à la formation de :

- 12 agents du SDIS de la Savoie au permis « C » (formation aux transports de marchandises 32 tonnes), pour un coût de 25 200,00 €, organisée par « le Centre de Formation des 2 Savoies » pour l'année 2026.

Le projet de convention se présente comme suit.

CENTRE DE FORMATION DES 2 SAVOIES

ZA les Moulins - 300 Route des Vernes - 74370 CHARVONNEX - Tel : 04 50.60.37.99
S.A.R.L. au capital de 12.000 € - RCS 453 634 495 - APE 8553Z - SIRET 453 634 495 00031
N° de la déclaration d'existence auprès de la Préfecture de la Région Rhône-Alpes N° 82 74 018 07 74

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

1) **CENTRE DE FORMATION DES 2 SAVOIES - 300 Route des Vernes - 74370 CHARVONNEX**

2) **S.D.I.S. de Savoie - 226 rue de la Perrodière - 73230 SAINT ALBAN LEYSSE**

est conclue la convention suivante, en application de l'article L920.1 du code travail.

ARTICLE I

Le Centre de Formation des 2 Savoies organise au profit de la Société ci-dessus désignée, l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage :

Formation aux transports de marchandises 32 tonnes

- Objectif :

Permis "C"

- Modalités de validation des acquis :

Attestation de présence + permis "C"

- Dates :

Code : cours et tests en ligne

Pratique : 5 ou 6 formations PERMIS C programmées en 2026

Prévoir une journée supplémentaire pour l'examen final

- Durée :

Code : cours et tests en ligne - PERMIS C : 70 Heures

- Lieu :

Charvonnex

ARTICLE II

Le Centre de Formation des 2 Savoies s'engage à accueillir et à former les candidats **12 candidats**.

ARTICLE III

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

2 100,00 € TTC par candidat - forfait code offert)

	H.T.	T.V.A. 20 %	T.T.C.
Formation théorique et pratique	21 000,00 €	4 200,00 €	25 200,00 €
			pour 12 candidats

Modalités de règlement : Fin de formation sur présentation de la facture et de l'attestation de présence.

ARTICLE IV

L'élève a droit à la formation dont la durée est indiquée à l'article I et a droit après échec à un examen à une formation complémentaire gratuite, ceci pour un nombre de 3 présentations aux examens pratiques, les frais de visite médicale restant à sa charge. Les droits liés à la formule forfaitaire s'annuleraient d'office dans le cas où l'élève serait absent, même temporairement, pendant sa période de formation ou à un examen, ou incident de paiement.

Le Centre de Formation des 2 Savoies procède auprès de chaque élève stagiaire à des évaluations de niveau, indépendamment de l'examen du Permis de Conduire. La date prévue pour l'examen peut être déplacée en cas d'impossibilité du Service de la Formation des Conducteurs, notamment en cas d'intempéries, absence d'inspecteurs, insuffisance de places, etc... sans que la responsabilité de notre établissement puisse être engagée. Aucun recours contre le centre de formation ne pourra être engagé en cas de dépassement des dates de formations prévues. En cas d'échec, notre établissement fera en sorte que le délai de présentation à l'examen suivant soit le plus court possible, en fonction des places attribuées par le service des Examens et en fonction de la loi.

ARTICLE V

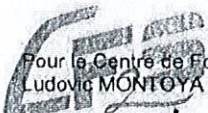
Durée de la convention : La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1. Les dates de stages indiquées sur le présent contrat sont impératives. Elles ne pourront être modifiées qu'après accord formel de notre part. Le règlement versé restera acquis en cas d'annulation dans le mois précédent le stage.

ARTICLE VI

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal de Commerce d'ANNECY (74).

Fait en double exemplaire, à Charvonnex, le 7 janvier 2026

Pour l'employeur
Signature et cachet


Centre de
Formation des 2 Savoies
Ludovic MONTOYA
305 route des Vernes - 74370 CHARVONNEX
Tel : 04 50 60 37 99
SIRET : 453 634 495 00031 - APE 8553Z
FR93 5366 1495 N° déclaration 82740180774
SARL Capital 12000€ - Agr. E1607400360

**

Après présentation, M. André POINTET propose aux membres du Bureau du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention présentée ci-dessus,
- l'autoriser à signer ladite convention, y compris en cas de modification non substantielle ainsi que tous documents utiles à son exécution.

**

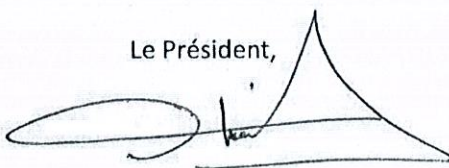
DÉCISION

Vu l'exposé du Lieutenant-Colonel Eric PENNE, sur proposition du Président André POINTET

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité :

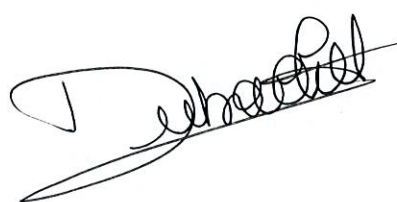
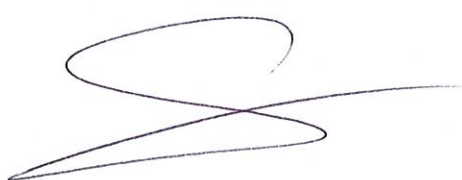
- approuve les termes de la convention présentée ci-dessus,
- autorise le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention, y compris en cas de modification non substantielle ainsi que tous documents utiles à son exécution.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Pointet', written over a horizontal line.

André POINTET

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président André POINTET	1ère Vice-Présidente Corine WOLFF	2ème Vice-Président Jean-Paul MARGUERON
		
3ème Vice-Présidente Karine DUBOUCHET-REVOL	Jean-Pierre GUILLAUD	
		

Décisions certifiées exécutoires compte tenu de la transmission à la Préfecture de la Savoie (voir cachet) et de la publication ou notification le 05.10.2026